

La qualité de nos lacs

Service de l'urbanisme et
environnement

819-587-3400 poste 6227

ou

819-587-3400 poste 6222

adjoint.urbanisme@munfn.ca
urbanisme@munfn.ca

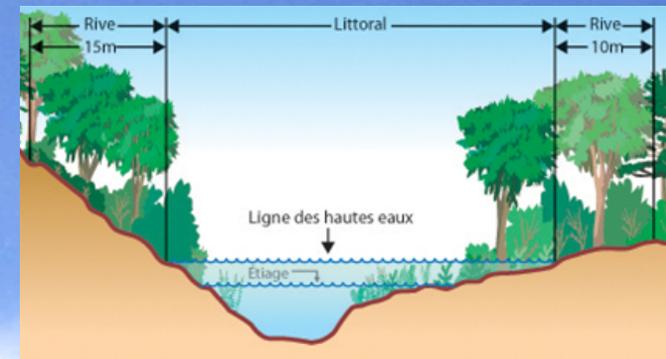
Réglementation municipale sur la protection et la renaturalisation des rives

La renaturalisation des rives est obligatoire et sert à aider à la bonne santé de nos lacs et cours d'eau.

Toutes interventions de contrôle de la végétation, dont la tonte de gazon, le débroussaillage et l'abattage d'arbres sont interdits dans la bande des quinze (15) mètres mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Lorsque la rive n'est pas occupée par de la végétation à l'état naturel, des mesures doivent être prises afin de la renaturaliser avec des végétaux indigènes herbacés, arbustifs et arborescents, et ce, sur une bande minimale de quinze (15) mètres, mesurée à partir de la ligne des hautes eaux.

Tout bâtiment doit se trouver à plus de dix-huit (18) mètres de la ligne des hautes eaux. Excepté au réservoir Baskatong où tout bâtiment doit se trouver à plus de vingt (20) mètres de la ligne des hautes eaux.



Source : Photo prise à partir du dépliant de la municipalité de Wentworth-Nord.

Interdiction dans la bande de protection riveraine

- Ø L'utilisation de fertilisants chimiques ou biologiques;
- Ø Site de feu;
- Ø L'entretien de la végétation;
- Ø Coupe de la végétation sans certificat d'autorisation municipale;
- Ø Faire du remblai ou du déblai;
- Ø Installation d'un gazebo ou d'un patio;
- Ø Construction du bâtiment.

TRUCS ET ASTUCES

- Ø La bande riveraine doit contenir des herbacées, arbustes et arbres. La combinaison de ces 3 types de végétaux permet de réduire l'érosion en bordure des rives.
- Ø Favorisez la plantation de vos végétaux en triangle.
- Ø Pour tout travaux dans votre bande riveraine autre que la plantation de végétaux indigènes, visitez le www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca ou au Service de l'urbanisme et de l'environnement au sujet des permis municipaux requis.

Arbustes indigènes



Alnus viridis crista

Aulne crispé

Arbuste buissonnant. Sol humide ou frais, tolère les sols pauvres, sablonneux ou rocailleux. Augmente la stabilisation du rivage



Iris versicolor

Iris versicolore

Feuillage étroit et dressé. Sol humide ou semi-humide, peu pousser dans 10cm d'eau. Augmente la stabilisation du rivage



Myrica Gale

Myrique Baumier

Arbuste buissonnant. Feuillage aromatique. Utilisé sur le bord des étangs, bassins, et pour la naturalisation de la rive.



Potentilla fruticosa

'Goldfinger'

Potentille frutescente

Arbuste à floraison jaune et durable. Sols frais. Tolère tout type de sol. Augmente la stabilisation du rivage.

Herbacées indigènes



Calamagrostis canadensis

Foin bleu

Graminée au feuillage gracieux. Feuillage vert-bleuté. Floraison en plumeaux très décorative. Sol humide ou frais. Utiliser pour stabiliser les pentes, abords de plans d'eau.



Lobelia cardinalis

Lobélie cardinale

Fleurs rouges aromatiques très contrastantes. Sol riche et humide. Préfère les endroits à l'abri des grands vents. Augmente la stabilisation du rivage.



Myosotis laxa

Myosotis laxiflore

Plante de petite taille. Fleurs bleues avec le centre jaune. Tige volubile. Sol frais ou humide. Commun sur les rives et berges au Québec.



Solidago rugosa

Verge d'or rugueuse

Floraison jaune abondante et de longue durée. Sol sec ou bien drainé. Tolère bien tous les milieux. Augmente la stabilisation du rivage.

Lavage de bateau

Impacts

Un mauvais lavage ou l'absence de celui-ci accroît la propagation de certaines espèces exotiques envahissantes (EEE). Les EEE s'accrochent aux coques des embarcations ou à l'endroit de l'hélice et peuvent ainsi se déplacer d'un lac à l'autre. Ces espèces n'ayant pas de prédateur naturel, se reproduisent de façon excessive et cause plusieurs désagréments aux utilisateurs des plans d'eau. Afin de contrer ce fléau, il faut bien laver son embarcation avant de la réinsérer dans un autre plan d'eau et ceci même si plusieurs jours se sont écoulés depuis.

Station de lavage

Deux stations de lavage sont à votre disposition pour garder nos lacs en santé.

Ferme-Neuve

- 242, 6e Avenue
- Derrière la caserne de pompier.
- Coût du lavage: GRATUIT

Lac-Saint-Paul

- 383, rue Principale
- Coût du lavage:
 - Gratuit pour toute embarcation non motorisée (kayak, canot, etc.)
 - 35\$/jour pour toute embarcation motorisée
 - 120\$ pour la passe annuelle

Municipalité de Ferme-Neuve
819-587-3400

reception@munfn.ca



Ferme-Neuve